

ORGANISATION DE LA PROCÉDURE DE VACCINATION CONTRE LA COVID ADAPTÉE À LA MOBILITÉ DE PERSONNES ÂGÉES DE PLUS DE 75 ANS SUR LA MÉTROPOLE DU GRAND NANCY

ACTION VACCINATION EN MOBILITÉ SUR LA MÉTROPOLE « ALLER VERS »

I. INTRODUCTION

Les personnes de plus de 75 ans sont pour leur grande majorité, autonomes, mobiles, connectées. Elles sont en capacité de prendre RDV puis de se rendre sur le lieu de la vaccination.

Cependant, certaines d'entre elles sont limitées dans leur capacité à se déplacer. Leur accès à la vaccination est en conséquence restreint. Pourtant, elles ont le droit et l'envie de se faire vacciner.

L'action coordonnée sur la métropole, entre :

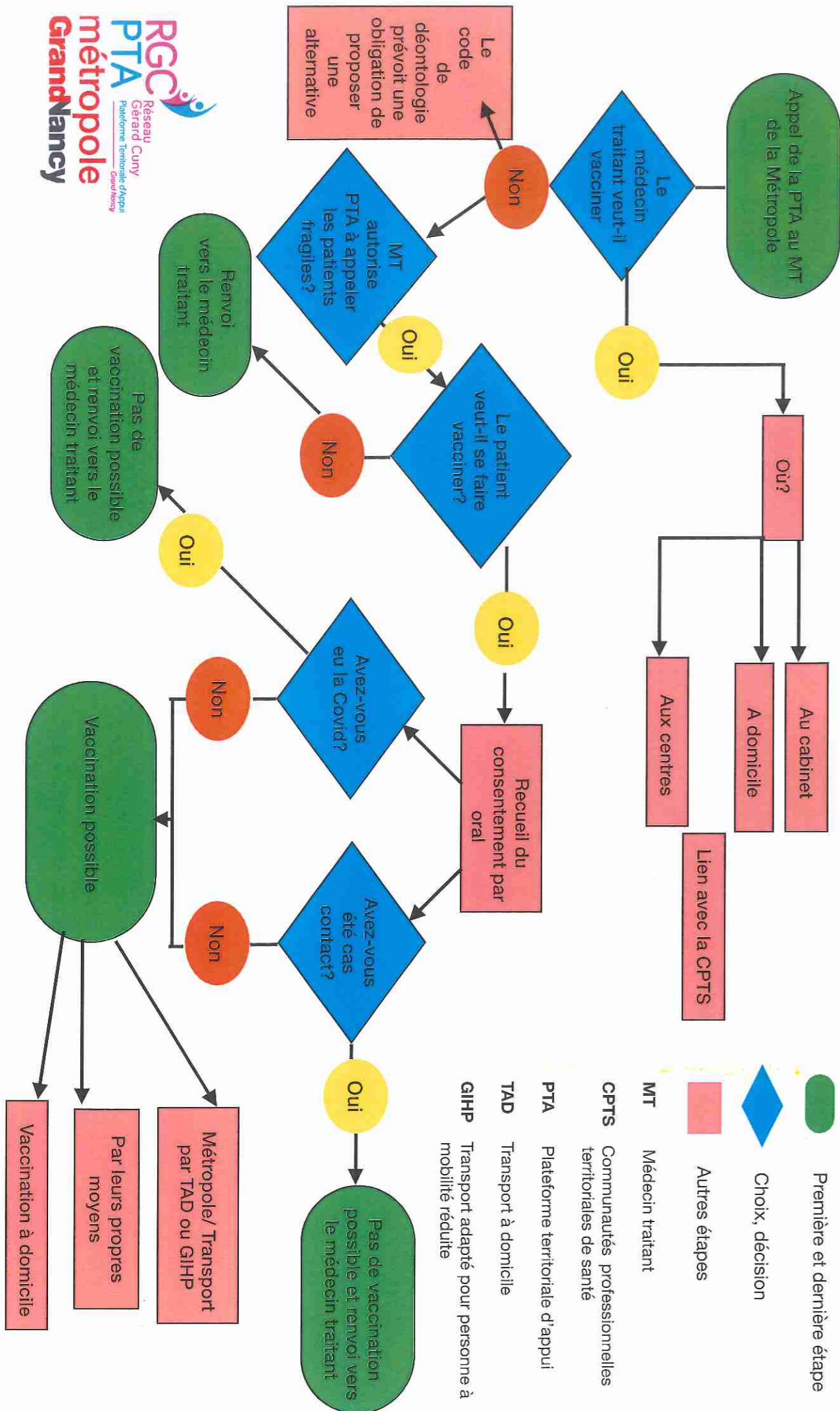
- La Métropole du Grand Nancy, les communes du Grand Nancy
- Le CHRU de Nancy
- La CPTS, Communauté Professionnelle Territoriale de Santé de la Métropole nancéienne
- Le Réseau G.Cuny - la Plateforme Territoriale d'Appui de la Métropole du Grand Nancy
- l'Agence Régionale de Santé Grand-Est
- La Préfecture de Meurthe-et-Moselle
- Le Conseil Départemental de Meurthe-et-Moselle

permet de mettre en œuvre une organisation adaptée aux besoins de toute la population âgée de plus de 75 ans à domicile, incluant les plus fragiles, en lien étroit avec leurs médecins traitants/ infirmiers libéraux.

II. RENFORCEMENT DE LA POPULATION: LA PTA CENTRALISATEUR DE DIFFÉRENTES SOURCES

- Médecins traitants : la PTA réseau Gérard Cuny appelle chaque médecin traitant du territoire, ainsi que les patients que chaque médecin lui indique : il s'agit de patients dont les difficultés de déplacement risquent d'être un frein à la vaccination.
- Centre d'appel du CHRU : le centre d'appel du CHRU adresse à la PTA chaque jour le listing des personnes qui ont appelé pour être vaccinées et signalent des difficultés.
- Conseil départemental : lien avec le listing des patients percevant l'APA et des MDS (maisons des solidarités).
- Les centres de vaccinations : les centres peuvent repérer des patients.
- Les communes : les CCAS connaissent bien les habitants les plus fragiles de leurs communes.
- Les familles, les personnes elles-mêmes.

VACCINATION - SITUATIONS COMPLEXES





### III. CARACTÉRISATION DES BESOINS

- Les patients recensés sont partagés en 3 groupes selon leurs besoins en mobilité :
  - se déplacent de façon autonome ou peuvent être accompagnés par un proche pour les déplacements
  - se déplacent en ayant besoin d'un transport adapté
  - ne se déplacent pas du tout
- Les personnes sont également classées par quartier en fonction de leur adresse.

### IV. MODALITÉS D'ACCOMPAGNEMENT À LA RÉALISATION DE LA VACCINATION

- La personne peut se déplacer mais n'a pas de moyen de transport : la Métropole met en place un « transport à la demande » = bus qui vient chercher la personne sur RDV à l'arrêt de bus le près de chez elle, pour l'emmener vers un centre et la ramener à domicile
- La personne a besoin d'un transport adapté : la Métropole le met en place sur demande et sur RDV
- La personne est dans l'incapacité de se déplacer : on organise une vaccination à domicile. Il s'agit alors de réfléchir à la balance bénéfice / risque de cette modalité au cas par cas. La vaccination à domicile doit rester une exception, quand le bénéfice attendu est supérieur au risque.

### V. MISE EN OEUVRE OPÉRATIONNELLE DE LA VACCINATION À DOMICILE

- Recommandations liées au transport et à la manipulation des doses de vaccins (en lien avec le Conseil Départemental de l'ordre des infirmiers et le CHRU de Nancy):
  - Pas de transport de seringue pré-remplie
  - Préparation du vaccin et transport du flacon par la personne qui fera l'injection
  - Un flacon donné est un flacon non récupérable à la fin de la tournée
- A intervalles réguliers, la PTA fournit au centre de vaccination ressource (Jarville) les coordonnées des personnes à vacciner à domicile.
- Le centre :
  - Note les personnes éligibles
  - Organise dans son planning des plages pour les tournées à domicile
  - Vérifie **AVANT la vaccination dans le fichier de l'assurance maladie, que la personne n'a pas encore été vaccinée si la personne est incapable de le dire** (ATTENTION EVITER LES DOUBLES VACCINATIONS POUR LES PERSONNES QUI OUBLIERAIENT L'ACTE, et qui se seraient fait vacciner en accueil de jour, pendant une hospitalisation, ...)
- La PTA réseau Gérard Cuny appelle le centre pour suivi de la réalisation de la vaccination et fait le lien si besoin avec les intervenants à domicile (en subsidiarité)

Outre l'accès à la vaccination pour les plus fragiles, cette procédure peut aussi permettre au centre d'écouler des doses de vaccins non utilisées, en fin de journée ou si des personnes ne se présentent pas à leur RDV par exemple.

### VI. CIRCUIT DE LA VACCINATION À DOMICILE

La Métropole met à disposition du centre de Jarville une voiture équipée du matériel nécessaire.

Il est prévu une équipe mobile composée d'un médecin libéral, d'un infirmier libéral et d'un secouriste **se déplaçant à domicile uniquement le mardi et le vendredi.**

Si besoin, on peut envisager de renforcer cette action par un autre véhicule.

La PTA réseau Gérard Cuny, en amont de cette action, a pris contact avec les médecins traitants du territoire pour leur demander:

- s'ils souhaitaient vacciner ses patients
- et si oui, à domicile, en centre ou uniquement en cabinet

La PTA réseau Gérard Cuny avec la CPTS disposent des souhaits des médecins traitants pour cette action spécifique de vaccination.

**Le territoire adapte les pratiques en fonction des capacités et des besoins à la fois des médecins libéraux/ infirmiers libéraux et des personnes âgées, au bénéfice de tous, dans une coopération bienveillante et sécurisée.**